

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUY

Date de convocation : 15/11/12
Nombre de membres en exercice 14
Présents 11
Présent par pouvoir 2
Absents excusés 1

L'an Deux Mil Douze le Jeudi 22 Novembre à 20 Heures 45 minutes
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Breugnot, Maire

Etaient présents Mme AMAND Catherine, Mr BOSQUET Alain, Mr LEMELLE Christian, Adjointes Mmes FORTIN Josette, QUESTEL Huguette, SINGEOT Michèle Mrs BAUCHET René, DELARUE Jacques, ROUSSELIN Vivien, LE MAROIS Sébastien

Etait Présent par Pouvoir : Mmes PERJOC Ghislaine et HUBERT Emmanuelle

Absents excusés : Mr Lefebvre Pascal

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire Monsieur LE MAROIS

COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION LU ET APPROUVE A L UNANIMITE

2012-24 TAXE D AMENAGEMENT : TAUX

Le conseil municipal a décidé la mise en place de cette taxe à effet du 1^{er} Mars 2012, par une délibération du 20 Octobre 2011 valable pour une durée de 3 ans. En revanche le taux et les cas d'exonérations peuvent être revues tous les ans. Sur proposition de monsieur Breugnot le taux de 3 % ainsi que les modalités d'application de cette taxe est reconduit pour l'année 2013.

2012-25 CONTRAT DE MAINTENANCE DU DEFIBRILLATEUR

Suite à l'implantation d'un défibrillateur fourni par le département la société SCHILLER France S.A.S propose un « contrat de maintenance et d'entretien annuel hors consommable » pour une somme de 130 € HT. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer ce contrat pour une durée d'un an qui se prolongera par tacite reconduction sauf dénonciation avec un préavis de 3 mois à la date anniversaire.

2012-26 TRANSFERT DE RESEAUX DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE

TRANSFERT EN PLEINE PROPRIETE ET A TITRE GRATUIT DES RESEAUX D ELECTRIFICATION AU PROFIT DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D ENERGIE 76

En vertu d'un arrêté préfectoral du 29 mai 2012 portant transfert de la compétence «maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification »

Objet : Transfert des réseaux de distribution d'électricité en milieu rural

EXPOSE :

Vu :

- l'arrêté préfectoral du 29 mai 2012 portant modification et révision de statuts du syndicat département d'énergie de la Seine-Maritime (SDE 76) ;

- l'exercice de la compétence : « maîtrise d'ouvrage des travaux des réseaux publics de distribution d'électricité » par le SDE 76 à compter du 1^{er} Juin 2012 ;

- d'une part, les dispositions de l'article L5211-25-1 du CGCT qui pose le principe d'une répartition de patrimoine entre les communes en cas de retrait de compétence, et, d'autre part, les dispositions des articles L1321-1 et suivants du CGCT qui précisent que le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence ;

- la difficulté pour le SDE 76, les syndicats d'électrification en milieu rural du département (SIERG) et les 690 communes de Seine-Maritime concernés par l'électrification rurale à mettre en œuvre les dispositions cumulées des articles L321-1 et L5211-25-1 du CGCT : délibérations des communes et des SIERG fixant les modalités de répartition du patrimoine (définition d'une clé de répartition), signature d'un procès-verbal entre le SDE 76 et chacune des 690 communes pour la mise à disposition de réseaux au bénéfice de SDE 76 ;

- la possibilité conformément aux dispositions de l'article L3112-1 du code général de la propriété de personnes publiques qui relèvent de leur domaine public, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public.

DECIDE :

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Accepte le transfert direct, en pleine propriété et à titre gratuit, des réseaux d'électrification : extension, renforcement et effacement, du SIERG vers le SDE 76 ainsi que le transfert des emprunts ayant servi à financer les travaux d'électrification ;

- Accepte le transfert direct en pleine propriété et à titre gratuit, des travaux inopinés de renforcement et d'extension (y compris les tarifs jaunes) ;

- Prend note que ce transfert en pleine propriété à titre gratuit ne pourra intervenir au profit de SDE 76 que si l'ensemble des communes membres du SIERG donne son accord sur ce mode opératoire.

2012-27 INDEMNITE DE CONSEIL 2012 DE MONSIEUR LE TRESORIER MUNICIPAL

Le conseil municipal conformément à la loi 82-213 du 2 Mai 1982 notamment l'article 97 le décret N° 82-979 du 19 novembre 1982, les arrêtés du 16 décembre 1983 et du 12 Juillet 1990, décide d'attribuer à Monsieur Morel Patrick, l'indemnité de conseil au taux maximum de 100 %.

Cette indemnité s'élèvera donc, suivant l'état liquidatif, pour l'année 2012 à 391.75 € brut.

2012-28 DEMANDE DE VERSEMENT FAA

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5216-5 alinéa VI,

Vu la délibération N° 4835 du 25 Juin 2012, le Conseil de la CREA approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours,

La commune souhaite couvrir des charges et des frais de fonctionnement à la CREA 0 HAUTEUR de 18559 € en vue de participer au financement de l'entretien des bâtiments communaux (salle polyvalente, salle des fêtes, Mairie...).

L'imputation budgétaire en recette de fonctionnement est la suivante :

Chapitre 74 – Nature 7475.

Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

2012-29 DIVERS

2012-29-1 RECREA 5 : Modification des statuts de la crèche

Le comité syndical RECREA 5 s'est réuni le 21 Novembre 2012 et a décidé de modifier ses statuts.

Cette modification porte sur 2 points :

- La demande de retrait de la commune de Saint Aubin Celloville
- Le changement de nom du syndicat qui devient RECREA 4

Les nouveaux statuts sont joints à la présente délibération et devront être annexés pour envoi aux services de la Préfecture de la Seine-Maritime.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- d'adopter les nouveaux statuts du syndicat RECREA 4

2012-29-2 CONTOURNEMENT EST

Monsieur le Maire expose l'état d'avancement du dossier en relatant la réunion de présentation du tracé de référence de l'Etat qui s'est tenue à la Préfecture le 26 Octobre. Il informe de l'opposition de certains élus du plateau et de l'Eure, signale l'existence de solutions alternatives proposées par l'association APACHE. Les élus de leur côté, disposent d'un tracé et une réunion à venir le 28 Novembre au Manoir sur Seine devrait permettre de demander aux services de l'Etat d'étudier une nouvelle piste.

2012-29-3 POINT SUR LES TRAVAUX COMMUNAUX

Dans le cadre de la préparation du budget 2013, monsieur Breugnot expose les différents devis et travaux envisagés.

- Fenêtres et volets de la Mairie (protection et isolation)
- Rue d'Ymare : Réfection voirie
- Rue des Rouliers : Effacement des réseaux
- Rue des Foumares, et centre bourg divers travaux d'entretien de la voirie.

Remplacement du Four de la Cantine et des anti pinces doigts

Acquisition de terrain et aménagement angle rue de la République et rue de l'Eglise

Pour Extrait conforme,
Le maire JP BREUGNOT